

Partenariat entre la Cub et le Journal Sud-Ouest  
Inauguration du Pont Jacques Chaban-Delmas - "Course des Ponts"

CONVENTION

**Entre les soussignés :**

**La Communauté urbaine de Bordeaux**, représentée par son président, Monsieur Vincent Feltesse, dûment habilité aux fins des présentes en vertu de la délibération du Conseil de communauté n°2013/ en date du 22 mars 2013, domiciliée à Bordeaux, Esplanade Charles de Gaulle, 33076 Bordeaux cedex,  
Dénommée "La Cub",

**Et :**

**La Société de Presse et d'Édition du Sud-Ouest (S. A. P. E. S. O)**, Société Anonyme au capital de 268 400 Euros dont le siège est 23 quai des Queyries, CS 20001, 33094 BORDEAUX Cedex, représenté par son Directeur général délégué, Monsieur Patrick Venries,  
Dénommée ci-après "le Journal Sud-Ouest"

**Il a été convenu et arrêté ce qui suit :**

**ARTICLE 1 : Objet**

A l'occasion de l'inauguration du Pont Jacques Chaban-Delmas et dans le cadre de la "Course des Ponts", organisée le dimanche 17 mars 2013, la Communauté urbaine de Bordeaux et le Journal Sud-Ouest ont souhaité établir un partenariat pour communiquer sur l'événement, et ont convenu d'échanger entre eux différentes prestations dans les conditions définies ci-après

La présente convention a donc pour objet de fixer les obligations réciproques des deux partenaires.

**ARTICLE 2 : Les apports de La Cub**

La Cub s'engage à apposer le logo Sud-Ouest sur les éléments de communication suivants :

- 50 faces 120x176 sur le réseau d'affichage tramway,
- 366 faces 120x76 sur le réseau du Conseil Général de la Gironde,
- Sur le site d'inscription lacoursedesponts.com,
- Sur les 1 500 dossards des participants,
- Sur le flyer tiré à 10 000 ex.
- Diffusion de l'information sur notre site lacub.fr, sur notre newsletter Cub mi-mensuelle, sur nos réseaux sociaux Cub, facebook et twitter,

- Le journal Sud-Ouest, partenaire cité dans les 140 spots radio de 20 secondes diffusés sur la radio NRJ.

### ***ARTICLE 3 : Les apports du Journal Sud-Ouest***

Le Journal Sud-Ouest met à la disposition de La Cub, un crédit d'espaces publicitaires suivant le plan média ci-dessous :

#### **PRINT**

- ½ page – en quadri – Sud-Ouest Dimanche du 17 février
- Module 123 (H : 148 mm x l : 147,5 mm) – en quadri – Edition Gironde – les lundi 18 février, vendredi 22 février, vendredi 1<sup>er</sup> mars, lundi 4 mars, jeudi 14 mars,
- ½ page – en quadri – TV Mag Gironde du dimanche 3 mars,
- Module 155 (H : 110 mm x l : 248,5 mm) – en quadri – Sud-Ouest Dimanche Gironde du 24 février,
- ½ page – en quadri – Le Mag Toutes éditions – Samedi 9 mars

#### **WEB**

##### **Campagne du 1<sup>er</sup> au 16 mars :**

- Displays carré , giga, préhome sur 3 jrs,
- Module permanent en colonne de gauche de so.fr,
- Info sur le site rubrique sport, newsletter SO,
- Facebook Bordeaux, so.fr : post, et carré dans les « favoris »,
- Mobile interstitiel.

### ***ARTICLE 4 : Incidences financières***

Le partenariat consistant en des apports de chacune des parties, la présente convention est sans incidence financière.

### ***ARTICLE 5 : Durée de la convention - Date d'effet***

La présente convention est conclue pour la durée du plan média et prendra effet à compter du 17 février 2013.

Fait à Bordeaux en 2 exemplaires, le

Pour le Journal Sud-Ouest  
le Directeur général délégué  
Patrick Venries

Pour la Communauté Urbaine de Bordeaux  
Vincent Feltesse  
Président  
Député de la Gironde